

ABONNEMENT

Par année... \$2.00
Pour six mois... 1.50
Pour quatre m... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année... \$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... \$0.05
Trois fois par semaine... \$0.05
Une fois la semaine... \$0.05

Avis de Naissance, Mariage ou Décès... \$0.5
Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 25 Sept. 1885

NOTES DE LA RÉDACTION

En justice pour M. J. A. Champagne, recorder de Hull, nous devons déclarer qu'il n'est pas l'auteur de la correspondance parue dans le Canada de lundi dernier, sous le titre "Une revendication," et signée "Un qui connaît son homme."

Nous profitons aussi de l'occasion pour avertir nos lecteurs que les entrefilets à sensation relatifs à toutes matières commerciales, insérés dans les colonnes des Monde et Ville, ne constituent que de la réclame payante, et ne dépendent, en conséquence, aucunement de la rédaction du journal. Ils sont fabriqués d'habitude par les marchands eux-mêmes, qui font ainsi valoir leurs marchandises à qui mieux mieux. On comprend qu'il ne serait pas juste de nous tenir solidaire de tout ce qui peut s'y rencontrer.

L'ÉLECTION DE JOLIETTE

Vraiment, le parti libéral a dû gagner. Battu et rebattu à Ontario, dans toutes les luttes qu'il a fait contre le gouvernement fédéral, il vient encore de subir une ignominieuse défaite à Joliette, dans la province de Québec.

Il s'agissait, cette fois-ci, de l'élection d'un député au parlement provincial, rendue nécessaire par la nomination du Dr Lavallée au Conseil Législatif, et M. Mercier, le chef de l'opposition, avait juré ses grands dieux que c'en était fait du parti conservateur, que M. Bazinet, son candidat, allait être l'instrument providentiel, destiné à purger le comté de Joliette de cette engeance.

Malheureusement pour le grand homme, il s'est trouvé, hier soir, que les électeurs n'ont pas été de son avis. Ainsi, M. Bazinet devra faire son deuil de la démission qui l'avait pris d'être le représentant de Joliette à l'Assemblée Législative de Québec, et M. McConville ira en Chambre, prouver à M. Mercier que ceux qu'il ne se porte pas trop mal après tout. La majorité de M. McConville est jusqu'à présent de 23 voix.

UNE ELOQUENTE PROTESTATION

La duplicité de la presse libérale, criant au public, dans la province d'Ontario, que Riel ne sera pas pendu parce que sir John A. Macdonald redoute trop la colère de ses maîtres-bleus de Québec, dans le même temps qu'à Montréal et ailleurs elle accuse sir Hector Langevin, sir Adolphe Caron et l'honorable J. A. Chapleau de sacrifier le chef mérité à des intérêts de parti et à la crainte qu'ils ont de perdre les bonnes grâces de l'élément orangiste, vient d'arracher au Witness, qui n'a guères eu pour habitude, jusqu'à ce jour, de se montrer tendre envers l'administration conservatrice, une protestation dans laquelle il dévoile et flétrit ou ne peut mieux la mauvaise foi des organes gris-rouges.

Il y a des journaux, dit-il, si dépourvus de cœur et de conscience qu'ils envisagent une question de vie ou de mort uniquement comme une occasion de faire du capital politique. Ces journaux, croyant que le gouvernement du jour qu'ils opposent se trouve dans un dilemme au sujet de l'exécution de Riel n'ont d'autre but que de conserver leur liberté d'action pour attaquer l'administration, quelque décision qu'elle prenne. Leur plan est d'embarrasser le gouvernement, en voulant lui tenir compte de certaines exigences politiques qu'il est du strict devoir de l'administration d'éliminer de cette question, si elle veut en arriver à une solution. Si la cause de Riel était pour eux un cas de conscience ou de sentiment, on les verrait, soit s'opposer à la commutation de peine, soit la solliciter. La seule alternative d'un journal honnête est d'essayer d'écarter tous les obstacles, afin que la décision du gouvernement soit basée sur les raisons les plus élevées. Ils n'adoptent aucune de ces voies. Tantôt ils prétendent que le gouvernement est aussi blâmable, sinon plus, que Riel, relativement à tout ce qui concerne l'insurrection du Nord-Ouest et qu'il l'a admis par sa manière d'agir; le lendemain, ils représentent que Riel mérite bien la mort pour avoir jugé nécessaire le sacrifice de tant de vies, mais ils ajoutent que le gouvernement ne le laissera pas pendre de crainte de perdre l'appui des Canadiens-français.

Grâce à cette conduite, quelque soit l'action du gouvernement, ils ne seront pas liés et pourront toujours prétendre qu'il a tort, bien que les motifs qu'il leur faudra condamner alors soient les mêmes qu'ils invoquent aujourd'hui. Ces journaux sont, naturelle ment, mécontents de rencontrer sur leur chemin un journal indépendant qui, bien qu'il ne craigne pas d'exprimer sa propre opinion sur la question, est décidé de ne pas susciter d'embarras au gouvernement.

Lequel, du Globe, de la Patrie et de tous les autres journaux de même nuance, désire coiffer, le premier, le bonnet que vient de confectionner à leur intention le Witness. Que tous surtout ne parlent pas en même temps.

LE MONDE ET LA POLITIQUE

On s'attend que l'honorable J. A. Chapleau sera de retour à Ottawa le 3 octobre prochain.

Sir Hector Langevin et sir Adolphe Caron étaient, hier soir, les hôtes de Son Honneur le juge Berthelot, à Montréal.

Le comte Paul O. d'Estérahazy a résolu de fixer son domicile à Ottawa. Son épouse et ses sept enfants résident actuellement à New-York.

La loi Scott vient de faire une nouvelle conquête dans l'Ontario. Elle a été adoptée, hier, par plus de 400 voix de majorité, dans le comté de Peterboro.

Lord Minto, père de Lord Melgund, est un nombre des passagers du Cassian, qui doit mouiller en rade de Québec dimanche. Il accompagne Lady Melgund.

Parlant de la prise de possession du chemin de fer du Nord par le Pacifique, la Presse ajoute :

Il a assumé la dette payable au gouvernement, soit \$3,500,000, plus \$1,750,000 pour dépenses faites depuis la vente du gouvernement, plus un demi-million ou à peu près comme paiement des actions.

Sir Hector Langevin est de retour dans la capitale depuis hier soir. Il est tout à fait remis de l'indisposition qui l'a retenu à sa chambre au commencement de la semaine.

Un journaliste calcule que les élections générales en France vont entraîner une dépense de quinze millions de francs, non compris les libéralités que pourront faire les candidats.

M. W. Leggart, qui a occupé le poste de collecteur des douanes à Clifton, Ont., durant les dernières quarante années, vient d'être mis à sa retraite. Son successeur est M. P. Flynn, du même endroit.

On croit qu'en vertu d'une clause de la convention conformément à laquelle s'est affecté le transfert du chemin du Nord, la compagnie du Pacifique va céder au Grand Tronc la ligne du St Laurent et Ottawa, entre la capitale et Prescott.

Le World de Toronto, journal libéral, est médiocrement édifié de l'hypocrisie de ses confrères en rougisme.

Signalant, d'un côté le Globe qui dit que Riel a mérité richement la mort, de l'autre l'Electeur qui demande sa grâce, il dit :

" Cette manière d'agir est malhonnête et anti-patriotique, et ils le savent bien."

Dans sa lecture de Toronto, l'archidiacre Farrar a dit que la capitale de l'Ontario est le Boston (l'Athènes) du Canada. Et Québec donc ! Est-ce que le savant confesseur ignorerait, par hasard, qu'il existe une ville de ce nom dans notre pays, et qu'on y compte plus de littérateurs et de souvenirs littéraires que l'Ontario tout entier ne pourrait en citer ? A chacun son dû, et tout le monde sera content.

La presse de Québec dit que l'honorable T. McGreevy ne sera pas nommé au sénat en remplacement de feu l'honorable J. C. Chapais, ajoutant même qu'il refusera la place si elle lui est offerte.

Comme la division de la Durantaye est entièrement française, il est fort à présumer qu'à désigner que le gouvernement choisira un sénateur de notre nationalité pour la représenter.

Au port de Montréal, la semaine dernière, l'exportation du bétail s'est élevée à 1,625 bêtes à cornes et 1,196 moutons. Le chiffre total des bestiaux expédiés de ce port cette année est aujourd'hui de 49,070, soit une augmentation de 8,526 sur le résultat de l'an dernier, de 7,696 sur celui de 1883, 26,446 sur 1882, année durant laquelle une grande partie du bétail canadien fut exportée par voie des États-Unis, 14,185 sur 1881, 15,522 sur 1880 et 36,504 sur 1878.

Nous lisons dans le Post l'hier : Le Witness publie ce qui suit : " Les violences de langage auxquelles se laissent entraîner les journaux français et anglais nous font peine. De la part de certains journaux, ce langage est si violent que, pour peu que cela continue, il est évident que l'union cessera de régner dans le pays."

Que cette expression de regret est loin d'être sincère ! De tous les journaux que nous connaissons, il n'y en a aucun qui cherche plus,

par ses écrits, à soulever les préjugés religieux et une guerre de races que ce même journal, le Daily Witness.

Le R. Père Gendreau, président de la société de Colonisation du lac Temiscamingue, et M. P. H. Chabot, son vice président, ont eu une entrevue, hier matin, avec l'honorable J. H. Pope, ministre des chemins de fer, dans le but de lui soumettre les plans de la voie du Longt Saut, qui viennent d'être terminés par M. Paul T. C. Dumais, ingénieur-civil. L'honorable ministre et son député, M. Trudeau, se sont déclarés hautement satisfaits de l'ouvrage accompli, s'engageant en outre à favoriser de toutes leurs forces la société et son entreprise.

PETITE VEROLE!

Ses marques peuvent être effacées. Maison LEON & Cie., 51 Tottenham Court Road, LONDRES, 202 rue High, Stratford, Angleterre. Parfumeurs de S. M. la Reine, Ont inventé et patenté cette préparation, L'OBLITERATEUR!

Cheveux Superflus. Le remède épilatoire de LEON & Cie. enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur; les cheveux ne repoussent jamais. Ce remède est très-simple. Instructions complètes. Remède envoyé par maille. Prix: \$1.00.

GEO. W. SHAW, agent général 219 rue Tremont, Boston, Mass. 21 sept. 1885-1a.

SOUSSIONS

DES SOUSSIONS CACHETÉES adressées au sousigné et endossées "Soumission pour pardessus en peau de bœuf" et adressées à l'hon. Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi, le samedi 3 octobre prochain, pour les fournitures de cinq cents pardessus en peau de bœuf destinés à la Police Montée du Nord-Ouest. Les pardessus en question doivent être confectionnés avec des peaux d'autonomie, de première qualité et tannées par les Indiens.

Un modèle scellé peut être vu au bureau du sousigné.

Les soumissionnaires doivent spécifier sous quel délai l'ouvrage sera livré. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter l'ouvrage entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE, Contrôleur. P. C. de N.-O. Ottawa, 6 Mars 1885.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUSSIONS CACHETÉES adressées au sousigné et endossées "Soumissions pour additions aux boîtes à lettres intérieures, etc." seront reçues jusqu'à vendredi le 2 octobre prochain pour l'exécution d'additions et changements, aux boîtes intérieures, etc., requis dans le

BUREAU DE POSTE OTTAWA, ONT.

On pourra voir les spécifications et le Ministère des Travaux Publics, Mercredi, le 23 courant, et les jours suivants. Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministère des Travaux Publics, pour un montant égal à cinq pour cent du total de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre. A. GOREL, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 2 Juillet 1885.

D. GARDNER & Cie. 66 et 68, rue Sparks

TOUTES MARCHANDISES DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!

3,000 PIECES D'INDIENNES Patrons nouveaux et très jolis. Ces Indiennes doivent être vendus de 7c à 15c par verge.

1000 PIECES DE MOUSSELINE A ROBE Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge. Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

Venez de bonne heure pour faire votre choix d'indiennes et de mousseline, chez

D. GARDNER & Cie., NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS

Importateurs Directs.

Trottoirs dans le Quartier Ottawa

PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière dans le but de couvrir les frais de la construction de trottoirs à être faits dans le quartier Ottawa, en la cité d'Ottawa, dans les rues ci-après mentionnées, savoir :

- Les côtés nord et sud de la rue Water, entre les rues King et Cumberland.
Les côtés nord et sud de la rue de l'Eglise, entre les rues King et Cumberland.
Le côté est de la rue King, entre les rues de l'Eglise et St André.
Les côtés nord et sud de la rue St André, entre les rues Sussex et King.
Le côté sud de la rue Catchart, entre les rues Sussex et Dalhousie.
Du côté nord de la rue Bolton.
Le côté ouest de la rue Sussex, entre les rues St Patrice et Bolton.
Le côté ouest de la rue Sussex, entre la rue McTaggart et la rivière Rideau.
Le côté est de la rue Sussex, entre les rues St Patrice et Redpath.
Le côté sud de la rue Bottelier, entre les rues Sussex et Dalhousie.
Le côté ouest de la rue Dalhousie, entre les rues St Patrice et McTaggart.
Le côté est de la rue Cumberland, entre les rues St Patrice et Redpath.
Le côté ouest de la rue Cumberland, entre les rues St Patrice et Sussex.

Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.

Le coût des travaux s'élève à \$11,662.87 et dans cette somme \$3,445.39 doivent être fournis à même le fonds général de la Municipalité. Une Cour de Révision siégera le lundi, 5 octobre 1885, à deux heures dans l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.

Daté ce 22 septembre A. D., 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

Egouts dans le Quartier Ottawa

PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière, dans le but de couvrir les frais de la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiée à être faits dans le quartier Ottawa, en la cité d'Ottawa, dans les rues et suivant les proportions ci-après mentionnées, savoir :

- 200 verges linéaires de tuyaux de 12 pouces dans la rue Bolton, à l'ouest de la rue Dalhousie.
150 verges linéaires de tuyaux de 9 pouces dans la rue Bolton, à l'ouest du tuyau de 12 pouces conduisant à la rue Sussex.
Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.

Le coût des travaux s'élève à \$1,864.00, et dans cette somme \$386.40 doivent être fournis à même le fonds général de la Municipalité. Une Cour de Révision siégera le lundi, 5 septembre 1885, à deux heures dans l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.

Daté ce 22 septembre A. D., 1885

W. P. LETT, Greffier de la Cité,

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les émorrhoides; Guérison certaine, remède général, en usage aux États-Unis et dans la Péninsule. HÉMORROÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS OTTAWA